



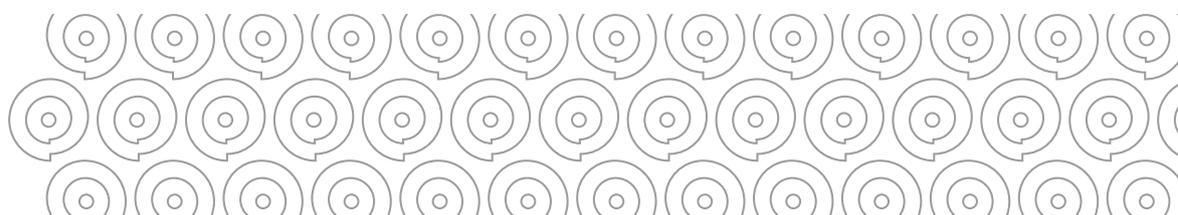
ÉVALUATION
PUBLIQUE
PRIZIADUR
PUBLIK
2020



Le schéma
départemental
d'alimentation en eau
potable (SDAEP)
2014-2030



FIER D'ÊTRE SOLIDAIRE



Éditorial



Facilement renvoyée vers un débat d'experts, la question de la gestion de l'eau comprend des dimensions politiques et sociales majeures.

Longtemps abordée comme une simple ressource, l'eau est certes identifiée comme un enjeu environnemental mais aussi d'aménagement et de développement économique. Par la prise de compétence progressive des EPCI en matière d'eau potable et d'assainissement, l'opportunité de faire évoluer la gouvernance finistérienne des politiques de l'eau doit retenir l'attention des responsables publics.

Dans cette logique, j'ai souhaité que le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2014-2030 fasse l'objet d'une évaluation cinq ans après le début de sa mise en œuvre. Dans une exigence de transparence et de démocratie, cette évaluation a été réalisée sous la responsabilité de Martin Gutton, Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Je le remercie pour son investissement, ainsi que l'ensemble des membres du comité d'évaluation.

Le pilotage du schéma par le Département semble plébiscité par les acteurs de l'eau. Ce rôle rencontre toutefois ses limites quand il s'agit de poser les termes d'une gestion intégrée de l'eau ou de créer les conditions d'une tarification unique et solidaire à l'échelle départementale.

Cette évaluation propose trois scénarios de gouvernance. Compte tenu de la diversité des ressources en eau, il s'agit maintenant de nous projeter et de déterminer collectivement la meilleure organisation à retenir.

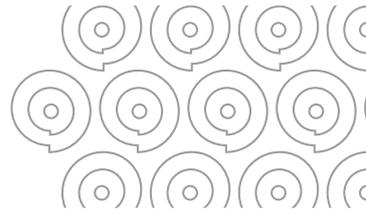
Nathalie Sarrabezolles

Présidente du Conseil départemental de la Finistère

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Sarrabezolles'. The signature is stylized and fluid, with a long horizontal stroke at the end.



Pennad-stur



Techet e vezer d'ober ur c'hendiviz etre ispisialourien eus meradur an dour. Koulskoude ez eus ennañ doareoù politikel ha sokial pouezus-bras.

E-pad pell e oa bet kontet an dour da vezañ un danvez e-mesk re all. Bremañ e weler end-eeun ez eo ur sujed a bouez ken a-fet an endro ken a-fet an aozañ hag an diorren ekonomikel. Gant kefridi an dour da evañ hag ar yac'husaat roet tamm-ha-tamm d'an DPKE, ret eo d'an aotrouniezhoù publik kavout eno an digarez da lakaat gouarnerezh Penn-ar-Bed da emdreiñ evit kemer harp war ur gwel enframmet eus politikerezhioù an dour.

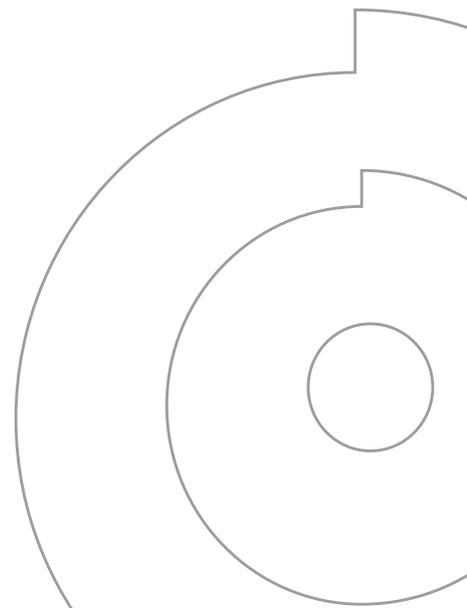
Rak-se e oa fellet din ober ar priziadur-mañ eus ar brastres-departamant evit pourvezañ dour mat da evañ e 2014-2030 pemp bloaz war-lerc'h m'eo bet lakaet da dalvezout. Kuit da guzhat tra ebet hag evit an demokratelezh, graet eo bet ar priziadur-mañ dindan evezh Martin Gutton, Pennrener Ajañs an dour Liger-Breizh. Trugarekaat a ran anezhañ eus e engouestl, hag ivez holl izili ar poellgor priziañ.

War a seblant eo plijet kalz sturiañ ar brastres gant an Departamant da oberourien an dour. Harzoù zo d'ar gefridi-se koulskoude pa vez anv da dermenañ ur meradur enframmet eus an dour pe da grouiñ ur priz hepken, marc'had-mat, en departamant a-bezh.

Kinnig a ra ar priziadur-mañ tri senario gouarnerezh. Liesseurt-kaer eo danvez an dour, ha bremañ eo soñjal en amzer da zont ha kavout a-gevret an aozadur gwellañ da zegemer.

Nathalie Sarrabezolles

Prezidantez Kuzul-departamant Penn-ar-Bed



Trois questions à... Tri goulenn ouzh...



Martin Gutton

Président du comité d'évaluation

● Comment avez-vous perçu la démarche d'évaluation ?

Cette évaluation a été menée en interne par la direction de l'audit, de l'évaluation et du contrôle de gestion (DAECG) sous le pilotage d'un comité d'évaluation, qu'il m'a été proposé de présider.

La commande allait au-delà d'un simple bilan intermédiaire du schéma départemental. Dans un contexte de très forte évolution de compétences mais aussi de dérèglement climatique, elle visait des pistes d'évolution quant au positionnement du Département.

Je peux assurer du respect des principes de l'évaluation : la pluralité, la distanciation, les compétences et la transparence.

● Quels enseignements tirez-vous de l'évaluation ?

Le résultat de l'évaluation est positif quant à la qualité du schéma et son caractère collectif et partagé. Ce document stratégique est bien maîtrisé et guide aujourd'hui les collectivités compétentes dans le domaine de l'eau potable. En revanche, il est constaté une certaine dérive dans son calendrier

de réalisation. Les causes évoquées portent le plus souvent sur la complexité de portage des opérations projetées : maîtrise d'ouvrage et contraintes techniques.

L'animation du schéma par le Département est appréciée, notamment pour les informations générales ou les retours d'expérience effectués par le service de l'eau et de l'assainissement (SEA). On peut donc estimer que le bilan, sur une période courte (2014-2019), est globalement satisfaisant.

Le cadre départemental est le bon niveau stratégique et l'appui du Département aux collectivités locales est apprécié. Mais le contexte législatif ayant évolué en 2015, le Département peut s'interroger légitimement sur sa place dans le pilotage de cette politique. Le Finistère, malgré des restructurations déjà importantes, conserve de nombreux acteurs dans le domaine de la production et de la distribution d'eau potable. Cette situation s'explique sans doute en partie par la disponibilité de la ressource et l'attachement des élus locaux à cette compétence communale historique.

● Parmi les scénarios proposés, quel est le plus pertinent, selon vous ?

Trois scénarios ont été étudiés, de la simple adaptation de la situation actuelle à un scénario très intégrateur.

Face aux évolutions actuelles des financements, aux conséquences prévisibles du dérèglement clima-

tique sur les ressources en eau, aux évolutions réglementaires nationales ou européennes prévisibles sur les exigences de qualité de l'eau, aux attentes des consommateurs, le maintien de la situation actuelle, même renouvelée, n'est pas un choix ambitieux.

Le scénario d'un syndicat départemental unique de l'eau potable semble trop éloigné des attentes des acteurs aujourd'hui et a déjà été écarté par le passé. C'est pourtant l'organisation la plus efficiente pour faire face aux enjeux rappelés plus haut mais surtout aux investissements de modernisation, aux projets d'interconnexion et à l'expression des solidarités territoriales.

Selon moi, la création d'un syndicat mixte de gestion départementale, prolongement des EPCI, outil de mutualisation et de coopération, apparaît comme un projet à la fois adapté à la situation départementale et aux enjeux mentionnés précédemment. Il peut préparer à un projet plus intégrateur. Cette structure départementale pourrait appuyer les territoires les plus ruraux démunis d'ingénierie et permettre de porter une politique de « discrimination positive » à l'égard des territoires en difficulté. Le Département pourrait soutenir dans un premier temps la création de cette structure, en apportant ses moyens propres en ingénierie.

Les enjeux de l'évaluation

Ar pezh a gont er priziadur

1. La politique départementale en matière d'eau potable

Le Conseil départemental du Finistère mène une politique volontariste en matière d'eau potable. Au-delà d'un possible soutien financier, il met à disposition des collectivités une offre d'assistance technique et d'ingénierie opérationnelle pour la conduite de leurs projets.

**Budget CD
2014-2018**

5,7M€
(dépenses
d'investissement
AEP)

Confortée dans le cadre de la loi NOTRe, cette mission d'assistance technique et d'ingénierie assurée par les

Départements est un appui au développement des territoires dans l'exercice de leurs compétences et le respect de leurs obligations réglementaires. En outre, le Conseil départemental du Finistère assure, depuis 2012, une animation départementale concernant les périmètres de protection de captages.

Instrument de pilotage de la politique eau potable, le Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP 2014-2030) a été élaboré entre 2010 et 2013 par le Département, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau et adopté en janvier 2014. Le Conseil départemental fait le choix d'engager en 2019 une évaluation de ce schéma après 5 ans de mise en œuvre.

2. Pourquoi évaluer ?

La finalité de l'évaluation est :

- de dresser **un bilan intermédiaire du SDAEP ;**
- de proposer **des pistes d'évolution quant au positionnement du Département** dans un contexte en mutation.

La gestion de l'assainissement et l'impact environnemental lié à l'eau sont exclus du périmètre de l'évaluation.

3. Comment évaluer ?

Le pilotage de la démarche :

Les travaux d'évaluation ont été suivis par un comité d'évaluation composé d'élus.e.s départementaux,

de personnels des services départementaux, représentants des services de l'État ainsi que de représentants des maîtres d'ouvrage.

Le comité d'évaluation s'est réuni à trois reprises, de mai 2019 à janvier 2020. La présidence de ce comité a été confiée à Martin Gutton, Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

La méthode retenue :

Cette évaluation s'inscrit dans la continuité d'une démarche participative. Outre les données transmises par les services du Département, le comité d'évaluation a pu recueillir le point de vue de 25 collectivités exerçant la compétence eau potable et de partenaires du Conseil départemental (Agence régionale de santé (ARS), Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) / Mission inter services de l'eau et de la nature (MISEN), Agence de l'eau Loire-Bretagne).

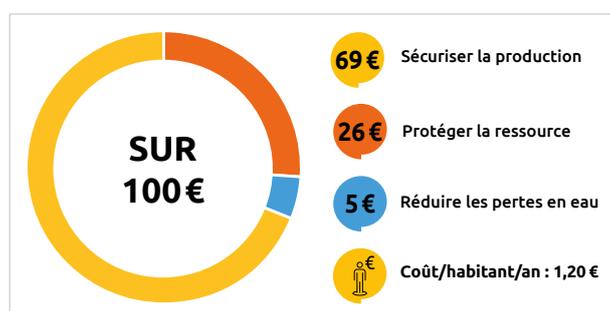
Une analyse documentaire ainsi qu'une analyse de pratiques d'autres départements ont également été réalisées.

1 Le budget du Conseil départemental dédié au SDAEP

Les subventions du Département en matière d'alimentation de l'eau potable se répartissent selon **trois priorités**, correspondant à trois objectifs du schéma départemental d'alimentation en eau potable :

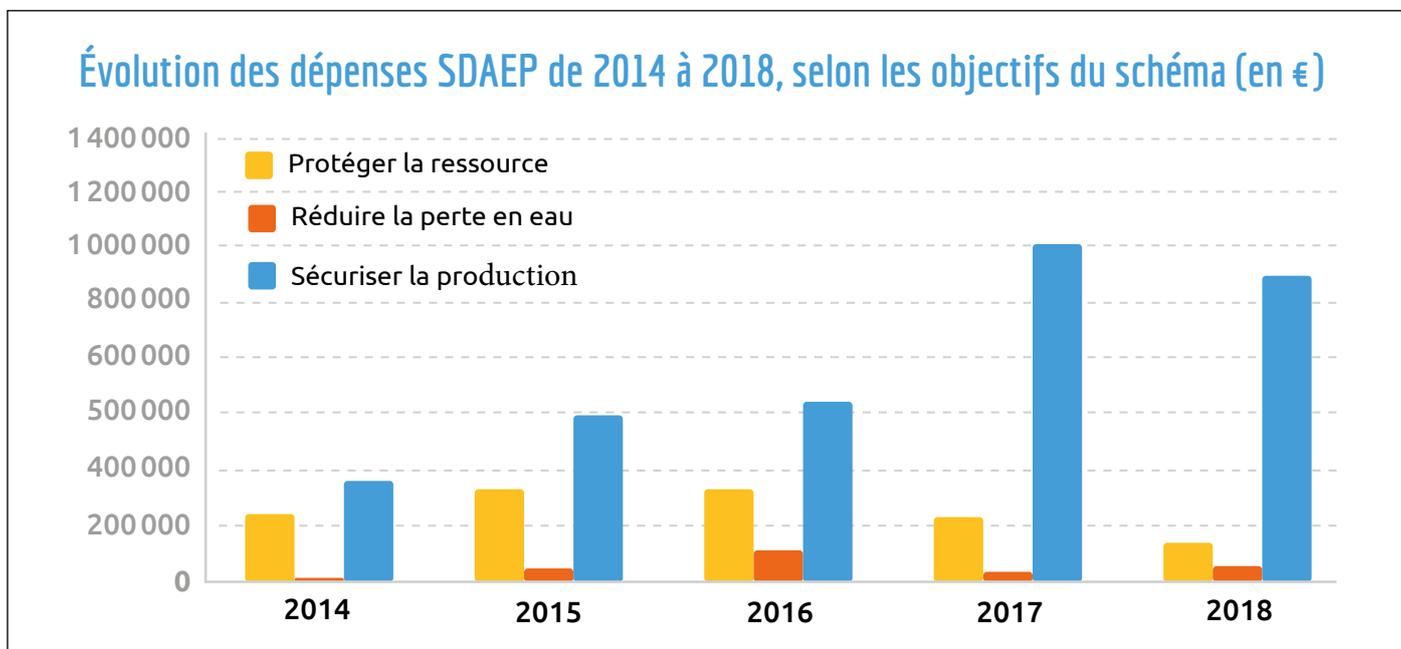
Répartition des dépenses d'investissement du Département sur 100€, pour la période 2014-2018

Source : CD29, Grand Angle



Aujourd'hui, les communes éligibles aux aides départementales sont exclusivement des communes rurales. Beaucoup d'actions et travaux sont inscrits dans des contrats de territoire où Département et maîtres d'ouvrage s'engagent et formalisent leur partenariat : **84 millions d'euros de travaux de sécurisation prévus dans les contrats de territoire 2015-2020.**

La sécurisation de l'alimentation en eau potable est l'objectif du SDAEP qui concentre la majorité des dépenses d'investissement du Département entre 2014 et 2018 (72 % des dépenses).



Source : CD29, données Grand Angle retraitées

2 Le SDAEP : un document de référence bien identifié

● Une élaboration participative

Le SDAEP est **parfaitement identifié** par les structures interrogées du fait d'une importante mobilisation des différents acteurs (maîtres d'ouvrage et partenaires) lors de la phase de construction du schéma. L'élaboration du SDAEP a en effet impliqué 1 600 participants sur deux ans au sein de groupes de travail et d'instances de pilotage.

Volontairement ouverte et participative, les apports de cette phase constructive sont multiples :

- Une prise en compte des **spécificités territoriales** ;
- Des **échanges sur les solutions techniques** adaptées aux différents secteurs ;

- Une **priorisation des projets** ;
- Une **meilleure connaissance du réseau finistérien**.

● La mise en œuvre du SDAEP : une réalisation des projets parfois freinée

Le SDAEP apparaît comme un **guide d'action** : 88% des collectivités qui se sont exprimées connaissent (exhaustivement ou partiellement) les projets inscrits au SDAEP concernant leur territoire.

Les deux tiers d'entre elles ont pu réaliser, tout ou en partie, les projets inscrits au SDAEP pour lesquels elles sont en maîtrise d'ouvrage. Elles sont toutefois **seulement 10 % à avoir respecté strictement la programmation du SDAEP**, à savoir

réalisé l'ensemble des opérations inscrites au schéma.

La non-réalisation ou le report de projets s'expliquent essentiellement par l'organisation du transfert de compétence « eau potable » mobilisatrice pour les intercommunalités, la **complexité du portage** de certains projets rassemblant plusieurs maîtres d'ouvrage, les **contraintes techniques et les temps d'études**.

Utilité du SDAEP pour guider les collectivités

75% des collectivités interrogées jugent utile le SDAEP pour les guider dans les projets à réaliser sur leur secteur.

Source : CD29, DAECG 2019

Avez-vous pu réaliser les projets inscrits dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) pour lesquels vous êtes en maîtrise d'ouvrage ?



Source : CD29, DAECG 2019

● L'animation et le pilotage du SDAEP

Enquête et entretiens révèlent que les collectivités et les partenaires apprécient les réunions annuelles de par les **informations**, les **échanges** et la **vision départementale** qu'elles apportent. L'utilité et la pertinence du Département en qualité de pilote du schéma sont soulignées tout comme son expérience, sa capacité à fédérer, à disposer d'une vision globale, la neutralité de ses analyses.

Parallèlement, les maîtres d'ouvrage continuent d'exprimer un besoin en appui technique, ce même dans le contexte de prise de compétence intercommunale. Les entretiens menés auprès de maîtres d'ouvrage et de partenaires ont notamment permis de décliner les pistes d'amélioration souhaitées en la matière.

Les principales autres attentes se cristallisent autour du suivi du SDAEP et du partage d'expériences. Des propositions sont également

émises concernant le déroulement de la réunion annuelle et l'animation du schéma.

Intervention du CD / SDAEP (élaboration, suivi, animation)

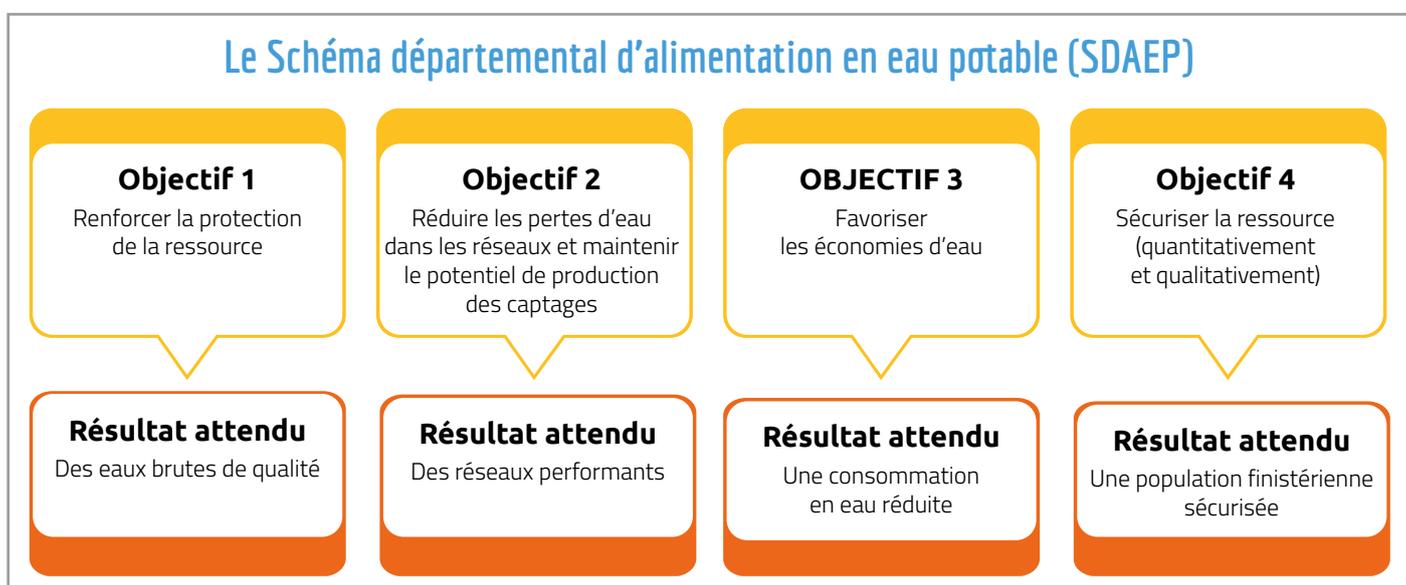
64% des collectivités interrogées satisfaites

Source : Enquête/Entretiens DAECG 2019



3 Le bilan des actions inscrites au SDAEP

Le SDAEP se structure autour de 4 objectifs :



● Objectif 1 : Renforcer la protection de la ressource

La protection de la ressource est plus avancée en Finistère qu'au niveau national : **95 % de captages protégés par un arrêté DUP** contre 75% au niveau national. Néanmoins, la mise en œuvre des prescriptions et leur suivi restent insuffisants, même si les indicateurs utilisés sont à nuancer et à adapter.

Concernant la qualité des eaux brutes en Finistère en 2017, la baisse des concentrations en nitrates dans les eaux superficielles se poursuit

mais augmente légèrement dans les eaux souterraines, après une diminution importante (près de 20%) entre 2010 et 2016.

Quel accompagnement du Département ?

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur les enjeux de la protection de la ressource ;
- Conseiller les maîtres d'ouvrage sur la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté préfectoral (visites de sites de captages, réunions, assistance technique au comité de suivi...);

▪ Accorder des aides financières pour la mise en place de périmètres de protection (acquisition de terrains, études préalables, travaux) ;

▪ Proposer un réseau d'échange pour un partage d'expériences, d'informations.

Protection de la ressource :

1 317 154 € TTC

Dépenses investissement CD
2014-2018

Source : CD29, Grand Angle

● Objectif 2 : Réduire les pertes dans les réseaux

Le problème du réseau finistérien n'est pas tant son ancienneté que sa forte proportion de PVC collé cassant prématurément.

Une connaissance patrimoniale fine du réseau est indispensable pour organiser et anticiper son renouvellement. La connaissance patrimoniale finistérienne est plutôt satisfaisante : **en 2017, 86 % des collectivités disposaient d'un descriptif détaillé de leur réseau.**

La performance des réseaux s'améliore : les taux de rendements des réseaux de distribution sont plutôt satisfaisants (82 %) **mais le renouvellement des canalisations reste très éloigné de la cible visée : il est de 0,55% alors que la cible visée est de 1,6%.**

Le Département et l'Agence de l'eau ne financent pas le renouvellement du réseau, qui reste exclusivement à la charge des collectivités : le prix de l'eau que fixent ces dernières doit permettre d'assurer le financement du renouvellement du réseau.

Actuellement, **le prix de l'eau** reste hétérogène selon les territoires, **variant de 0,97 € TTC le m³ (hors assainissement) à 3,27 €, hors îles du Finistère, en 2017.** La question de son harmonisation reste d'actualité.

Prix moyen eau potable* en Finistère

2017

2,24 € TTC le m³

*hors assainissement

Source : CD29, DAAEE

Quel accompagnement du Département ?

▪ Sensibilisation des maîtres d'ouvrage sur le suivi et l'optimisation de leurs infrastructures ;

▪ Aides financières (études, diagnostics de connaissance de l'état et du fonctionnement des ouvrages, travaux, mise en place de compteurs).

Réduction des pertes en eau :

292 062 € TTC

Dépenses investissement CD
2014-2018

Source : CD29, Grand Angle

● Objectif 3 : Favoriser les économies d'eau

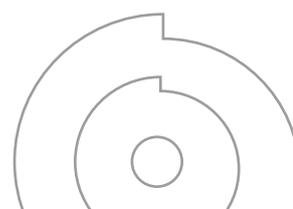
Les consommations d'eau en Finistère sont relativement stables mais encore supérieures à la cible visée qui est d'atteindre une baisse de 7 % de la dotation hydrique globale. Entre 2014 et 2017, la dotation hydrique globale a diminué de 2,4 %.

Quel accompagnement du Département pour répondre à cet objectif ?

Il n'y a pas de dispositif financier pour cet objectif du SDAEP.

Néanmoins, le Conseil départemental a mené diverses actions (sensibilisation, communication auprès du personnel départemental...) pour

atteindre cet objectif. Ainsi, entre 2006 et 2016, les consommations d'eau annuelles des bâtiments occupés par les services départementaux ont diminué de près de 27 %.



● **Objectif 4 : Sécuriser l'alimentation en eau potable**

Les trois objectifs précédents sont des prérequis indispensables pour mener à bien ce dernier objectif de sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable.

L'enjeu est de garantir une continuité du service public, c'est-à-dire une alimentation en eau potable durable, dans un contexte de changement climatique, nécessitant notamment des investissements conséquents.

Le schéma fixe comme objectif de **sécuriser la totalité des Finis-tériens en 2030**. En 2019, soit 5 ans après l'adoption du schéma, **68 % des actions de sécurisation inscrites aux contrats de territoire sont finalisées ou engagées** (étude en cours ou travaux).

En 2018, 9 usines « eaux de surface » ont été réhabilitées (sur 20 prévues en 2030) et 20 usines « eaux souterraines » ont été réhabilitées (sur 48 prévues avant 2020).

Quel accompagnement du Département ?

- Accompagnement technique pour la mise à niveau des usines de traitement ;
- Aides financières pour des études et travaux.

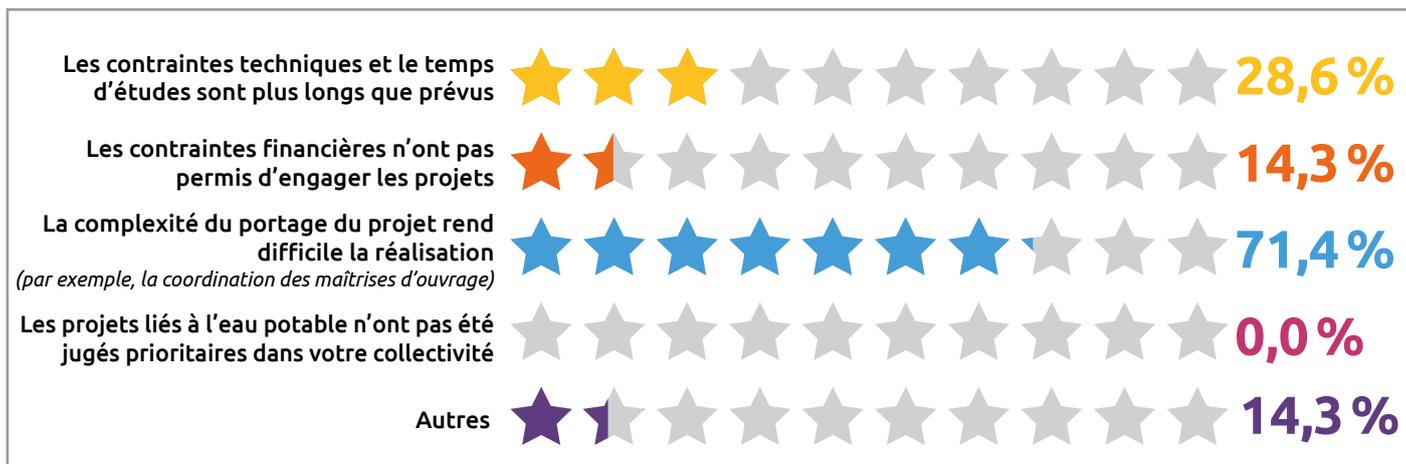
Sécurisation AEP :
4 146 900 € TTC
Dépenses investissement CD
2014-2018

Source : CD29, Grand Angle



4 Les freins à la concrétisation de projets

Pourquoi n'avez-vous pas pu réaliser les projets ?



Source : CD29, DAECG 2019

● **La complexité du portage et les contraintes techniques**

L'explication la plus fréquemment avancée pour justifier la non-réalisation d'un projet ou son report est **la complexité de son portage** (c'est le cas pour **71,4 % des services interrogés**).

● **Les contraintes financières**

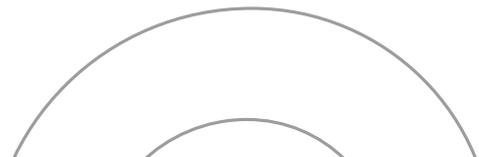
Seuls 14,3 % des services interrogés justifient la non-réalisation ou le report de leurs projets inscrits au SDAEP par les contraintes financières. Toutefois, le contexte

évolue. L'agence de l'eau se désengage progressivement de la politique eau potable. C'est pourquoi, les trois quarts des maîtres d'ouvrage qui se sont exprimés pensent que cette conjoncture va impacter la réalisation de leurs travaux : **près d'un tiers évoque une annulation de projets et 57,9 % prévoient un report de projets.**

● **Les subventions du Département : quel effet levier ?**

La participation financière du Département est moins importante

que celle de l'Agence de l'eau. Pour plus de la moitié des collectivités interrogées, les subventions départementales ont pesé dans la décision à lancer un projet d'investissement. Toutefois, l'effet levier des subventions départementales est relatif du fait du statut juridique des bénéficiaires et de leur surface financière importante au vu du montant des aides accordées.



5 Quelle gouvernance envisageable en Finistère ?



Zoom sur... les incidences de la loi NOTRe

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant **nouvelle organisation territoriale de la République** prévoit le transfert des compétences « eau et assainissement » des communes vers les EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020, mais accorde un report possible en 2026 sous certaines conditions.

En 2014, la gestion de l'eau potable était particulièrement éclatée en Finistère, de par la multitude de maîtres d'ouvrage.

La loi MAPTAM en 2014 puis la loi NOTRe en 2015 ont permis de réduire le nombre de maîtres d'ouvrage en favorisant les groupements de collectivités et en transférant progressivement les compétences « eau assainissement » des communes vers les EPCI à fiscalité propre.

Chiffres clés 2014-2020

- 61 % de maîtres d'ouvrage

Source : CD29, DAAEE

De cette évaluation, les principaux enseignements à retenir sont :

- La souhaitable voire nécessaire recherche d'un nouveau mode de gouvernance pour optimiser la gestion de l'eau potable à l'échelon départemental. Face aux évolutions actuelles des financements, aux conséquences prévisibles du

dérèglement climatique sur les ressources en eau, aux évolutions réglementaires nationales ou européennes prévisibles sur les exigences de qualité de l'eau, aux attentes des consommateurs, la configuration actuelle de gouvernance du schéma est en effet fortement interrogée.

- Le frein à la concrétisation des projets du schéma est davantage lié à la complexité du portage des projets du fait de la multiplicité des maîtres d'ouvrage qu'à celui de la question du financement.



Trois scénarios de gouvernance ont été étudiés, de la simple adaptation de la situation actuelle à un scénario très intégrateur.

● Scénario 1 : Un syndicat départemental unique de l'eau potable

Ce scénario consiste en la création d'un syndicat mixte à partir de toutes les collectivités (communes, communautés de communes, syndicats) exerçant la compétence eau potable (production et distribution) et du Département. Ce scénario repose sur le transfert des compétences eau potable de chaque adhérent au syndicat.

Cette configuration est la plus intégratrice dans la mesure où le syndicat départemental assure l'ensemble des compétences : production, transport/stockage et distribution.

Ce scénario facilite la mise en place d'un tarif unique de l'eau à l'échelle départementale.

● Scénario 2 : Un syndicat mixte de gestion départementale

Ce scénario consiste, comme pour le précédent, en la création d'un syndicat mixte à partir de **toutes les collectivités** exerçant la compétence eau potable et **du Département**.

À la différence du premier scénario présenté, celui-ci

n'implique **aucun transfert de la compétence « eau potable » des collectivités**. Celles-ci conservent la gestion de la production, du transport et de la distribution. **Seuls sont mutualisés la sécurisation de l'alimentation en eau potable, la gestion et protection de la ressource et l'observatoire.**

Le syndicat mixte de gestion départementale pourrait être un outil de solidarité vis-à-vis des territoires ruraux en matière de renouvellement des réseaux (participation financière pour les travaux de renouvellement des collectivités selon des critères définis par le syndicat).

Ce scénario facilite, à l'instar du premier, la mise en place d'un tarif unique de l'eau à l'échelle départementale.

● Scénario 3 : Un renforcement technique départemental

Ce scénario consiste à renforcer les missions départementales en matière d'eau potable.

Les collectivités conservent leurs compétences (production, transport/stockage, distribution) et le Département intervient en appui technique, aides financières...

Ce scénario est une adaptation de la situation actuelle, répartie entre Finistère Ingénierie Assistance (FIA) et le SEA départemental, et n'apporte pas de réponse à une tarification unique de l'eau.



	Scénario 1 : Syndicat départemental unique de l'eau potable	Scénario 2 : Syndicat mixte de gestion départementale	Scénario 3 : Un renforcement technique départemental
FORCES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couverture départementale. ▪ Gestion stratégique de la ressource. ▪ Mise en place d'un tarif unique de l'eau possible. ▪ Mutualisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couverture départementale ▪ Gestion stratégique de la ressource. ▪ Mutualisation de la sécurisation. ▪ Mise en place d'un tarif unique de l'eau possible. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertise départementale. ▪ Rôle et positionnement du Département déjà bien identifiés . ▪ Centralisation au Département de l'ingénierie proposée aux maîtres d'ouvrage.
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de décision éloignée car centralisée. ▪ Patrimoine des collectivités : cédé au syndicat ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition par le syndicat des infrastructures de sécurisation de grande envergure. ▪ Gestion de la ressource : les collectivités restent décisionnaires. ▪ Étudier la faisabilité notamment juridique d'un fonds de concours départemental. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne permet pas la mutualisation de la sécurisation. ▪ Ne permet pas la mise en place d'un tarif de l'eau unique. ▪ Montée en expertise des EPCI.

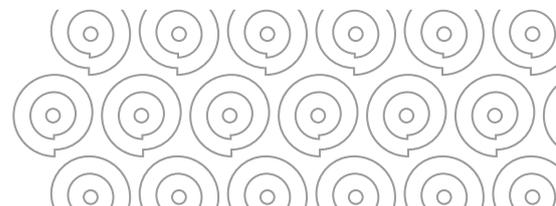




FIER D'ÊTRE SOLIDAIRE

Tél • Pgz : 02 98 76 20 20 - DAECG@finistere.fr

Conseil départemental du Finistère,
Kuzul-departamant Penn-ar-Bed,
Direction de l'audit, de l'évaluation
et du contrôle de gestion
32, bd Dupleix, CS 29029,
29196 Quimper - Kemper Cedex



www.finistere.fr    